Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260630-20260655-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan
2026 655

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 03/07/2026
Et Publication du : 03/07/2026

L'an 2026, le 30 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne sur le site internet la Mairie le 25/06/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, M. RAULT Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GRIJOL François à Mme TOUBLANT Alexia, M. LUHERNE Vincent à M. LE PIRONNEC Gilles

A été nommé(e) secrétaire : Mme CROIX Valérie

2026-06-55 – Salon du livre : chèques livre

La 5e adjointe rappelle que des chèques Livre ont été distribués aux berricois de 70 ans et plus ainsi qu'aux jeunes recensés de 2021 à 2024 pour le dernier Salon du Livre.

Les chèques, d'une valeur de 10€, ont été numérotés chez un imprimeur et distribués pour utilisation lors du salon. Les auteurs / éditeurs adressent ensuite leur facture en mairie, avec le chèque utilisé à l'appui. En 2025, 114 chèques Lire ont été utilisés (92 en 2022, 98 en 2023, 91 en 2024).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de renouveler le dispositif « chèques livre » pour le 6e Salon du Livre du le 18 octobre 2026 pour les berricois 70 ans et plus ainsi que pour les jeunes recensés de 2022 à 2025, et de maintenir le montant des chèques Lire à 10€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC (Morbihan)